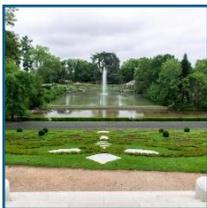


# Planification écologique en Centre- Val de Loire



## Feuille de route du territoire à horizon 2030

Mobiliser pour accélérer

Février 2025

# Editos



**Sophie BROCAS,**  
préfète de la région  
Centre-Val de Loire  
préfète du Loiret

Face au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, à la raréfaction des ressources naturelles, nous ne resterons pas les bras croisés à attendre l'irréparable. En Centre-Val de Loire, sans un engagement fort, c'est potentiellement, d'ici à 2100, moins 25 % d'eau pour le bassin de la Loire, plusieurs semaines de canicule, la prolifération de moustiques vecteurs de maladies ou de ravageurs sur nos cultures, et un risque incendie pour nos forêts proche du midi.

Pourtant nous pouvons agir : les solutions existent pour mieux se déplacer, se loger, se nourrir, produire, consommer et préserver nos écosystèmes. Des solutions qui permettent non seulement de réduire notre impact sur l'environnement, mais aussi de renforcer notre souveraineté énergétique, industrielle et alimentaire, d'améliorer notre qualité de vie et de préserver notre santé.

Se fixer, à partir d'un diagnostic partagé et dans la concertation, des défis communs déclinés en actions concrètes et des points d'étape clairs : tel est l'objectif de la planification écologique en Centre-Val de Loire.

Grâce à la participation de plus de 370 acteurs représentant plus de 200 structures, et à la contribution des collectivités, dont 64% des intercommunalités, la COP Planification écologique lancée fin 2023 a permis de construire une première feuille de route régionale opérationnelle dans tous les secteurs de notre quotidien. Elle définit un programme de travail collectif, responsable et engagé, que nous continuerons d'enrichir au fil des travaux et dont nous suivrons les résultats.

Nous avons l'opportunité d'accélérer vers une transition écologique ambitieuse et équitable. Ensemble, relevons ces défis !



**François BONNEAU,**  
président du  
Conseil régional  
Centre-Val de Loire

Engager une démarche de planification écologique s'impose dès lors que nous sommes collectivement convoqués par les urgences climatique, énergétique, environnementale et sociale. Face à ces enjeux majeurs de transitions et d'adaptation, nous devons, dans une dynamique commune, accélérer et massifier nos actions dans tous les secteurs de l'activité humaine pour traduire concrètement et efficacement les engagements internationaux et européens et atteindre l'objectif de baisser de plus de la moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

La Région s'est engagée depuis plusieurs années avec détermination dans une large mobilisation pour répondre à ces enjeux, en portant une vision à 360° au sein du SRADDET qu'elle pilote, et en déclinant celui-ci au sein de ses différentes politiques (mobilités, aménagement du territoire dont 40 % dédiés aux transitions, développement économique...) ou encore en lançant la 1ère COP régionale dès 2019.

Aussi, lorsque l'Etat a souhaité engager la territorialisation de la planification écologique en l'inscrivant dans une complémentarité des actions menées par les différentes parties prenantes, la Région s'est associée pleinement à l'Etat, afin de mener une démarche concertée prenant en compte la spécificité de notre région et les compétences de chacun,

Cette dynamique a permis, dans une énergie commune et la volonté de travailler ensemble, la mobilisation de toutes et tous, mais aussi de placer les jeunes au cœur du dispositif en les invitant à prendre part et à prendre parti. C'est avec la COP ô Lycée, unique en France, et avec la conviction que les engagements nous concernant toutes et tous s'inscrivent dans la durée, que nous réussirons à produire de la mobilisation de chacune et chacun des solutions concrètes et massives pour être à la hauteur des défis de l'urgence climatique et sociale.

## Planifier pour mieux coordonner nos actions et accélérer la transition écologique

### Traduire concrètement les engagements de la France en matière de transition écologique

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, nous adapter au changement climatique, réduire nos pressions sur la biodiversité, préserver notre santé et celle des écosystèmes, et mieux gérer nos ressources. Pour répondre à ces urgences, l'action est possible. D'ores et déjà engagée dans tous les secteurs, elle doit être enrichie, accélérée et massifiée.

La planification écologique vise à impulser une mise en mouvement générale de tous et à coordonner les actions nécessaires pour répondre à ces défis environnementaux.

Par l'identification de 43 leviers d'action prioritaires qui touchent à toutes les dimensions de nos vies (mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver et valoriser les écosystèmes), la planification couvre l'ensemble des secteurs. Chaque levier est accompagné d'objectifs à horizon 2030, garantissant une transition progressive mais déterminée.



La planification écologique vise ainsi à traduire les engagements environnementaux internationaux et européens de la France en marches à franchir concrètes appréhendables par tous. L'atteinte de nos objectifs repose sur la mobilisation et l'implication de chacun (État, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations et citoyens), à hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

La planification écologique permet de structurer l'action, d'assurer une mise en œuvre cohérente, et d'évaluer ses impacts.

Elle vise à accélérer l'engagement des territoires dans une transformation écologique ambitieuse, réaliste et équitable.

### Pourquoi ancrer la démarche dans les territoires?

En prenant en compte les spécificités des territoires (économie, environnement...), la démarche devient plus efficace et plus pertinente. Elle devient plus lisible localement, favorisant ainsi l'implication de tous, massifiant les bonnes pratiques, valorisant les solutions innovantes et expérimentant des solutions nouvelles, adaptées à la réalité locale.

Territorialiser, c'est faire de la transition écologique une dynamique mobilisatrice et appréhendable par tous, ancrée dans les réalités et les spécificités des territoires.

## Une territorialisation de la planification écologique en complémentarité de démarches et stratégies existantes

### La déclinaison régionale des trajectoires nationales de planification écologique

Le travail mené au niveau national par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a permis de proposer des ordres de grandeur de réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à réaliser au niveau régional, à l'échelle de chaque levier d'action, à l'horizon 2030.

Ces derniers, indicatifs, ont été déterminés afin de tenir au niveau national l'engagement de réduire de 55% les émissions d'ici à 2030 par rapport à 1990, conformément au pacte vert européen et à la nouvelle stratégie nationale bas carbone française en cours d'adoption.

Le schéma ci-dessous illustre les trajectoires sectorielles régionales indicatives des émissions directes\* de GES, sur la base des travaux du SGPE<sup>1</sup>.

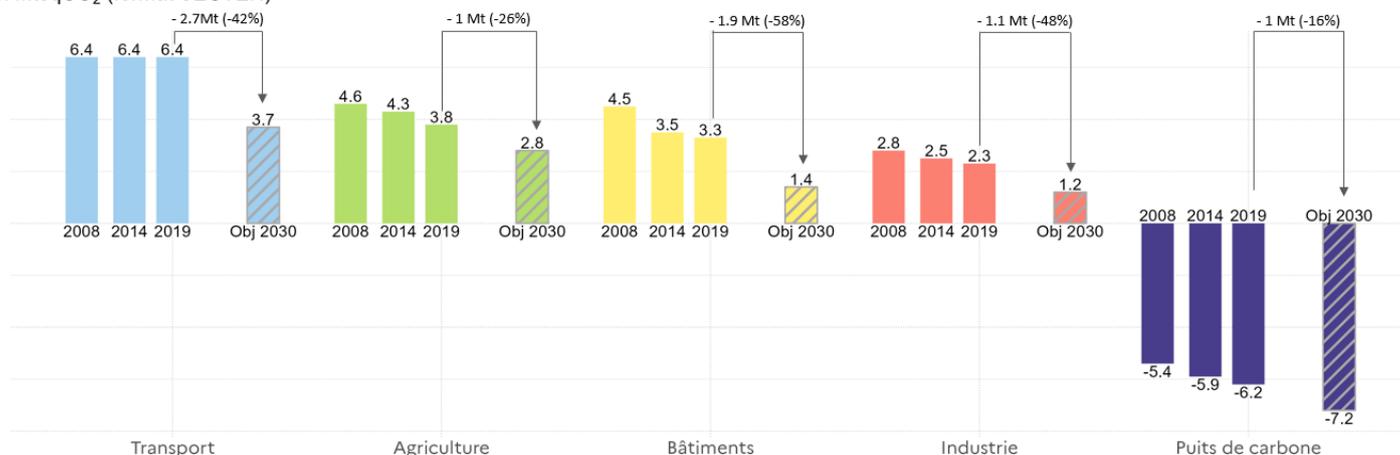
Le SGPE a également proposé des trajectoires indicatives sur des leviers d'actions en faveur de la biodiversité et de la préservation des ressources, cohérents avec les lois, stratégies et plans nationaux.

Elles reprennent, et déclinent au niveau régional, les objectifs nationaux en termes de :

- surfaces en aire protégée, de restauration des continuités écologiques et des habitats dégradés ;
- surfaces de forêts sous gestion durable ;
- usages de produits phytosanitaires, de développement de l'agriculture biologique ou de haute valeur environnementale (HVE) ;
- prévention et traitement des déchets ;
- part de cantines respectant la loi Egalim (approvisionnement durable et réduction du gaspillage notamment) ;
- désimperméabilisation des sols ;
- préservation de la qualité de l'eau et de sobriété dans son usage.

### Trajectoires sectorielles indicatives régionales des émissions directes\* de GES issues du SPGE

en MteqCO<sub>2</sub> (format SECTEN)

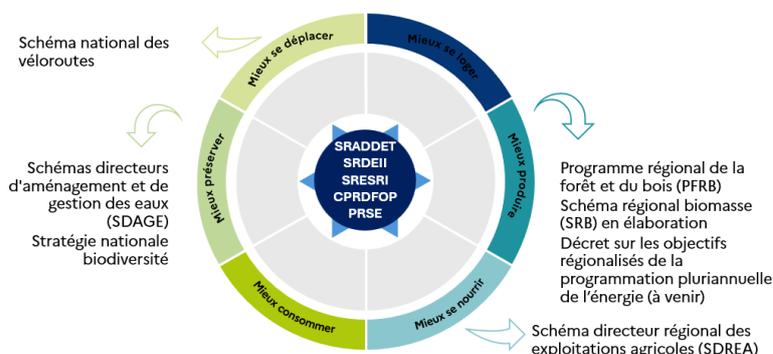


<sup>1</sup>Source Inventaire des émissions de GES de Lig'Air  
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD – janvier 2025

\* Les émissions directes comprennent toutes les émissions, d'origine énergétique ou non, produites sur le territoire.

## Une approche complémentaire aux autres documents régionaux de planification

La planification écologique, multi-sectorielle et multi-acteurs, vient s'insérer dans le paysage des plans et schémas sectoriels régionaux existants ou en cours d'élaboration.



### Légende :

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
 SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation  
 SRESRI : Schéma régional enseignement supérieur recherche innovation  
 CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation Professionnelles  
 PRSE : Plan régional santé-environnement

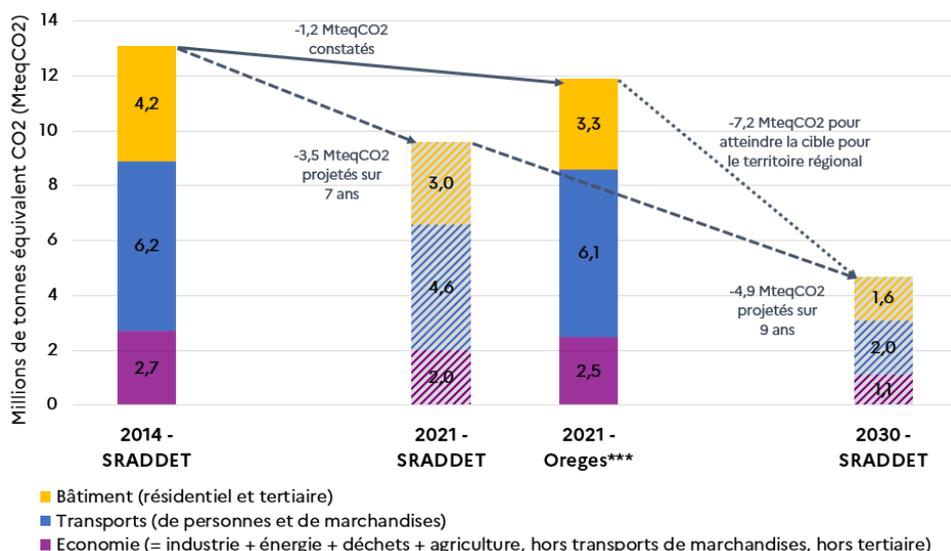
Le SRADDET porte une vision à 360° concernant tous les aspects de la vie quotidienne - transport, habitat, biodiversité, énergie, déchets - qui vise à garantir, grâce à la coordination des objectifs et des actions de chacun, l'aménagement équilibré et durable du territoire. Pilote du SRADDET, le Conseil régional le met en œuvre au travers de ses politiques d'intervention, y compris avec l'appui de financements européens, et en associant largement les acteurs du territoire régional, notamment au travers du 1<sup>er</sup> accord COP régional.

Pour mémoire, les émissions d'origine énergétique, qui sont quasi exclusivement des émissions de dioxyde de carbone, résultent de la combustion d'énergies fossiles à des fins énergétiques : chauffage, production d'électricité, transport, procédés industriels...

Les émissions non énergétiques sont principalement des émissions de méthane et de protoxyde d'azote (élevage et agriculture), de gaz fluorés (climatisation), mais également des émissions de dioxyde de carbone (procédés industriels).

Selon les ratios observés par l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (Oreges) pour 2019, les émissions d'origine énergétique représentent en région 92% du total des émissions pour le bâtiment, 98% pour les transports, 40% pour l'économie.

### Focus sur la trajectoire régionale (SRADDET) 2014-2030 de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique



## La COP régionale planification écologique mobilise largement les acteurs

La territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire se matérialise par l'organisation d'une conférence des parties (COP), co-pilotée par l'État et le Conseil régional. Elle s'inscrit dans la continuité de la COP lancée en 2019 par le Conseil régional pour accélérer le passage à l'action et faire du Centre-Val de Loire un territoire juste socialement et responsable écologiquement.

La COP Planification écologique a été lancée par la préfète et le président de région le 4 décembre 2023 en présence de Marc Fesneau, Ministre en charge de l'agriculture, et d'Antoine Pellion, Secrétaire général à la planification écologique. La préfète et le président de région ont également rencontré les acteurs locaux lors de six réunions départementales pour présenter la démarche et proposer à tous les volontaires de participer aux travaux de la COP Planification écologique.

### Un autodiagnostic par 64% des EPCI

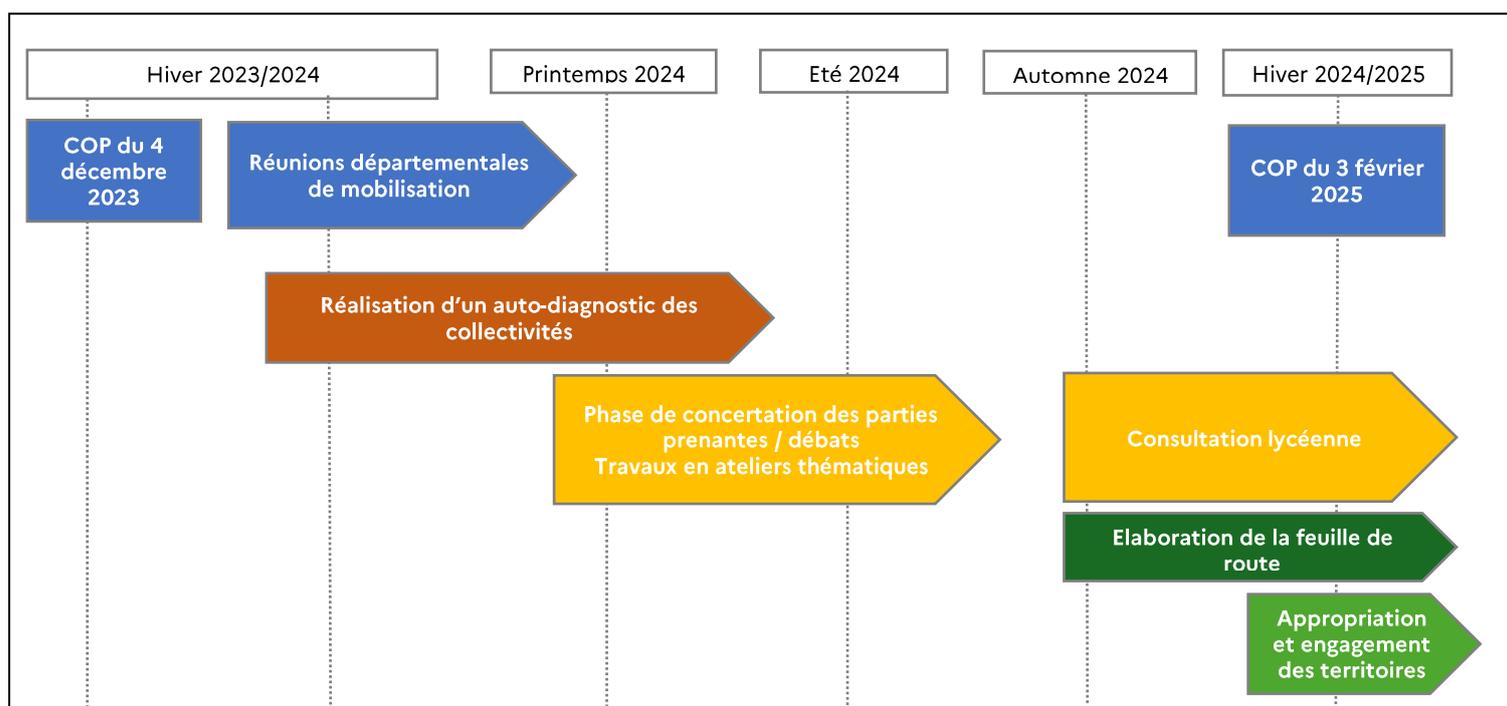
Les collectivités ont été sollicitées pour établir un auto-diagnostic sur les actions les plus pertinentes et mises en œuvre sur leur territoire. Les EPCI ont largement contribué à l'exercice aux côtés des Conseils départementaux et du Conseil régional. Qu'ils en soient remerciés.

### Près de 200 structures et plus de 370 participants aux ateliers thématiques

Une concertation en groupes thématiques a mobilisé près de 200 structures et plus de 370 participants, lors de 12 ateliers s'étant tenus dans les 6 départements. Les participants ont activement travaillé à recenser les freins rencontrés et les dynamiques à massifier, ainsi que les solutions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre, collectivement, au niveau d'un territoire, d'un secteur ou d'une filière, les objectifs d'atténuation du changement climatique et de préservation des ressources et de la biodiversité.

### 2 000 lycéens et lycéennes contributeurs

A l'initiative de la région, plus de 50 lycées sont mobilisés dans la COP O lycées organisée par le Conseil régional et l'Etat (préfecture de région et autorités académiques - Rectorat et Ministère de l'agriculture). Près de 2 000 lycéens ont fait part de leurs besoins en tant que jeunes citoyens concernant les engagements concrets qu'ils attendent des acteurs publics et privés pour les soutenir dans les transformations à activer dans leur quotidien. La mobilisation se poursuit en 2025 pour faire émerger et concrétiser des actions collectives au sein des lycées.



# A l'écoute des acteurs locaux pour un plan d'actions concerté

## Les 6 thématiques régionales de la COP Planification écologique

Suite aux réunions départementales de lancement, les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques et associatifs ont été appelés à participer à 12 ateliers de concertation sur 6 thématiques déclinant les thèmes de France Nation Verte.



Le choix a été fait de ne pas créer de groupes dédiés à la thématique de l'eau, à la production d'énergie, aux déchets et à l'économie circulaire. Ces thématiques, incontournables dans les réflexions globales de transition écologique d'un territoire, ont en effet mobilisé les acteurs dans d'autres instances en 2024.

La thématique de l'eau est traitée dans les instances liées à la gouvernance de l'eau (comités de bassin et commissions locales de l'eau), dont l'échelle géographique est la plus adaptée aux réflexions sur le partage et la qualité de l'eau. Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leurs programmes de mesures complétés par les 12<sup>ème</sup> programmes des

agences de l'eau définissent la planification et le plan d'actions.

La production d'énergie, et notamment sa planification, a été abordée en 2024 au sein du nouveau Comité régional de l'énergie (CRE), coprésidé par l'Etat et le Conseil régional. Ce comité a notamment vocation en 2025 à rendre un avis sur les objectifs territorialisés de production d'énergie renouvelable déclinant la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

La thématique des déchets ultimes a été traitée dans le cadre de réunions de concertation, pilotées par le Conseil régional et l'Etat, et réunissant les exploitants, collectivités, associations, etc. Ces réunions ont permis d'élaborer une carte cible des capacités d'incinération et de stockage aux horizons 2030 et 2050, selon un dimensionnement adapté aux projections de quantités de déchets ultimes, après mise en œuvre des actions de prévention, réemploi et de recyclage.

Enfin, l'économie circulaire fait actuellement l'objet d'une concertation du Conseil régional, en vue de la rédaction d'une feuille de route en 2025.

## Une concertation active sur la base d'un diagnostic partagé

Sur les 6 thématiques retenues, un diagnostic régional a permis de mettre en lumière les trajectoires récentes constatées en Centre-Val de Loire sur les différents leviers d'actions, d'objectiver le niveau d'ambition des marches à franchir proposées et ainsi d'éclairer les débats.

Les ateliers de la COP Planification écologique ont favorisé l'intelligence collective, permettant d'identifier des centaines de pistes de réflexion et d'actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver les ressources et la biodiversité.

Un travail de priorisation et de mise en cohérence des propositions a permis de rédiger un plan d'actions du territoire pour la planification écologique.

# Les défis de la planification écologique pour le Centre-Val de Loire

## 29 défis collectifs pour structurer et massifier le passage à l'action

Le présent document, accompagné du plan d'actions construit sur la base du diagnostic régional et des différentes concertations conduites en 2024, constitue la première feuille de route du Centre-Val de Loire pour agir d'ici à 2030.

Le travail de diagnostic et de concertation a permis d'identifier 29 défis à relever collectivement pour aller plus loin dans nos actions de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources sur les thématiques couvertes par la COP Planification écologique.

Ces défis se déclinent tout d'abord en actions de territoire. Ces dernières sont, pour la grande majorité d'entre elles, les actions estimées les plus pertinentes d'après les collectivités ayant répondu au questionnaire d'auto-diagnostic et selon les participants à la concertation. Elles constituent un catalogue d'initiatives concrètes que les acteurs – en particulier les collectivités locales – peuvent adopter et mettre en œuvre.

Par ailleurs, la concertation a permis de prioriser des actions d'accompagnement, c'est-à-dire des actions visant à lever des freins identifiés, mutualiser des outils, mettre en réseau, accompagner des expérimentations etc. pour faciliter la mise en œuvre des actions de territoire. Elles s'inscrivent principalement à l'échelle régionale ou départementale et sont portées par des acteurs institutionnels ou interprofessionnels.

## Une traduction en actions concrètes pour une appropriation de la feuille de route par les territoires

Les actions de territoire sont pour la plupart des actions existantes, à massifier ou à améliorer. Certaines ne sont pas encore mises en œuvre en région mais le sont déjà ailleurs en France. L'engagement des territoires, et en particulier des collectivités territoriales, prendra la forme de projets locaux et concrets. Ces derniers peuvent notamment se concrétiser dans le cadre:

- des CRTE, contrats pour la réussite de la transition écologique, cadre de travail commun entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- des politiques régionales sectorielles et des CRST, contrats régionaux de solidarité territoriale, qui sont l'un des cadres du soutien pluriannuel que le Conseil régional apporte aux territoires.

Ces contractualisations constituent désormais les espaces privilégiés pour traduire, dans les bassins de vie, la mise en œuvre de la planification écologique. Ils sont des outils, accompagnés par l'Etat et le Conseil régional, d'opérationnalisation de la feuille de route de la COP Planification écologique.

Les actions d'accompagnement traduisent les discussions riches et constructives entre participants lors des ateliers. Chacun selon son échelle géographique d'action, selon ses compétences (collectivités, associations, entreprises, Etat), selon sa connaissance et son expérience, a pu donner son avis sur la manière dont l'écosystème institutionnel pouvait contribuer à lever des freins ou à faciliter la mise en action des territoires, des filières, des entreprises et des citoyens.

Portées par des acteurs identifiés et volontaires, ces actions d'accompagnement, concrètes et tangibles, ont vocation à porter leurs fruits au plus vite.

## Les prochaines ambitions de la COP régionale planification écologique

### Les modalités de mise en œuvre et de suivi du plan d'actions

Les actions d'accompagnement sont portées par des acteurs institutionnels ou interprofessionnels volontaires. Afin de garantir une mise en œuvre coordonnée et collaborative, des temps d'échange réguliers avec les parties prenantes seront organisés pour faire des points d'avancement et identifier et lever les freins éventuels. Le plan d'actions sera un document vivant : il pourra intégrer de nouvelles parties prenantes et de nouvelles actions.

Une réunion régionale annuelle de la COP Planification écologique permettra de communiquer sur l'avancement de ces actions d'accompagnement, de partager les réussites et les difficultés, et d'ajuster le plan d'action.

Concernant les actions de territoire, le travail se poursuivra pour améliorer l'accès et la lisibilité de l'offre d'accompagnement en ingénierie à destination des collectivités.

Un travail sur les indicateurs et leurs trajectoires sera également réalisé en 2025, afin permettre un suivi objectif et continu de la feuille de route et plus largement des dynamiques du territoire en faveur de la transition écologique.

### Des enjeux transversaux à approfondir

La COP régionale Planification écologique s'est focalisée sur l'atténuation, car il est tout à la fois urgent et nécessaire d'agir pour infléchir la trajectoire de réchauffement. Néanmoins, le dérèglement climatique montre déjà ses effets. Il est dès lors tout aussi impératif d'agir pour s'adapter. Si certaines actions de la feuille de route permettent d'agir à la fois sur l'atténuation et l'adaptation, des travaux partagés dédiés permettront d'intégrer cette préoccupation transversale de l'adaptation au changement climatique dans la COP régionale Planification écologique.

Par ailleurs, lors des ateliers de la COP Planification écologique, la « transition juste » s'est affirmée comme un impératif. Elle vise à répondre aux enjeux de transition écologique en s'assurant que ses bénéfices et ses coûts soient répartis équitablement, avec une attention particulière aux populations les plus vulnérables. De la même façon, l'évolution des compétences et des métiers pour répondre aux enjeux de transition, indispensable et nécessairement accompagnée, a été abordée à de nombreuses reprises. Ces deux thématiques méritent d'être travaillées et discutées de façon plus systémique.

La transition écologique repose sur une mobilisation globale. Les citoyens jouent un rôle clé en adaptant leurs comportements au quotidien. Les collectivités, en pilotant des projets adaptés aux spécificités des territoires, et les entreprises, en adoptant des modèles de production plus sobres, contribuent à rendre ces changements possibles. Enfin, les associations et partenaires institutionnels apportent des solutions concrètes et relaient les besoins des populations les plus vulnérables.

C'est uniquement par une convergence des actions que la transition écologique pourra s'opérer efficacement et équitablement.

## Mobilités des personnes

Développer les **transports collectifs**, en favorisant la multimodalité et les parcours voyageurs, et poursuivre le maillage du territoire de services **d'autopartage**

Faciliter la **réduction des déplacements** du quotidien et le recours au **covoiturage**, grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des stratégies employeurs

Accélérer le déploiement d'infrastructures (pistes et stationnements sécurisés), développer les services **vélos** et généraliser l'apprentissage du vélo « en situation »

Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en **énergies alternatives** et amplifier **l'électrification des flottes de véhicules professionnels**

## Economie/industrie & Fret

Amplifier la mise en mouvement des **entreprises** dans leurs démarches de transition écologique (notamment généralisation des plans de transition des **industriels**) en massifiant la formation et la mise en réseau

Développer l'activité de **fret ferroviaire** en facilitant l'utilisation des embranchements existants et en accompagnant le transport combiné

Décarboner le **fret routier**, en favorisant les véhicules à motorisation alternative, et le maillage et la cohérence des solutions de recharge

Favoriser la **sobriété logistique**, en priorisant et optimisant les implantations existantes et avec une attention particulière à la logistique urbaine durable

## Bâtiment & Sobriété foncière

Favoriser la massification de la **renovation énergétique du parc privé**, en améliorant la mise en réseau des collectivités et professionnels, et en accompagnant le déploiement de stratégies pour mieux « aller vers » les propriétaires

Accélérer la sobriété et la **renovation énergétique dans le parc tertiaire des collectivités**, en coordonnant et optimisant l'accompagnement des collectivités locales

Renforcer la **formation et l'attractivité des métiers de la rénovation**

Renforcer la structuration des **filières matériaux biosourcés et réemploi**

Accélérer la **remobilisation des friches** en région, en améliorant leur caractérisation pour mieux apprécier/anticiper le potentiel de reconversion dans le cadre de stratégies foncières globales

Déployer des pratiques **d'optimisation foncière raisonnée et d'intensification des usages** des bâtiments et équipements publics

## Panorama des défis de la planification écologique en Centre-Val de Loire

### Gestion forestière & Produits bois

Augmenter la **superficie forestière sous gestion durable**, notamment en expérimentant des outils de gestion en commun

Transférer les résultats de la **recherche sur l'adaptation** des forêts régionales au changement climatique, et enrichir les références

Sécuriser les **approvisionnements des entreprises de 1ère transformation** du bois

Mieux **valoriser la ressource forestière locale et notamment la ressource secondaire** (tremble, chênes de petits diamètres...)

Production d'énergie

Eau

Déchets

Economie circulaire

### Agriculture & Alimentation

Réduire, substituer et mieux utiliser les **fertilisants minéraux**

Développer les **couverts** en interculture, et les filières à **bas niveau d'intrants**

Maintenir et développer les **ateliers d'élevage durable**, avec une attention particulière à la coopération céréaliers/éleveurs

Maintenir et **développer les haies**, valoriser économiquement les produits et soutenir la **structuration de filières bois bocager**

Augmenter la consommation de **produits durables et locaux**

Généraliser **l'éducation à l'alimentation**, en particulier dans le cadre scolaire

Lutter contre le **gaspillage alimentaire** en restauration collective

### Biodiversité

Accroître la surface régionale en **aires protégées** sous protection forte, et consolider le réseau d'espaces naturels gérés durablement

Améliorer la couverture du territoire en atlas/inventaires de biodiversité communale (ABC/IBC) et renforcer le passage à l'action pour préserver et remettre en état la **biodiversité locale**

Assurer la pérennité des **zones humides** par leur restauration et par les usages

Préserver les **continuités écologiques** en région et réduire leur fragmentation, notamment en s'appuyant sur des connaissances actualisées



## Mobilités des personnes

### VERS UNE MOBILITE DURABLE : DES INFRASTRUCTURES INTERCONNECTEES, DES VEHICULES DECARBONES ET DES ALTERNATIVES ACCESSIBLES POUR TOUS

#### Les chiffres clés du territoire

- ❖ Le transport est le 1<sup>er</sup> poste d'émissions régional (38% des émissions), plus de la moitié liée au déplacement des personnes
- ❖ 1 voiture pour 1,6 habitant
- ❖ 80% des déplacements domicile-travail se font en voiture, 7% en transport en commun et 2% en vélo
- ❖ 3 167 km d'aménagements cyclables sécurisés

#### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ✓ Labellisation de 2 projets de services express régionaux métropolitains (SERM) en 2024
- ✓ Déploiement de cars bioGNV ou rétrofités électriques (lignes interurbaines régulières et circuits scolaires)
- ✓ Augmentation de 89% entre novembre 2023 et 2024 des trajets recensés sur les plateformes de covoiturage

### FEUILLE DE ROUTE POUR LA MOBILITE DES PERSONNES



#### Défis à relever

**#1 Développer les transports collectifs, en favorisant la multimodalité et les parcours voyageurs, et poursuivre le maillage du territoire de services d'autopartage**

Les attentes des voyageurs en termes de transport collectif concernent les fréquences et le réseau, mais également la **lisibilité et la simplicité des parcours**. Les pôles d'échange multimodaux se développent dans les zones urbaines, mais leur potentiel est également réel en zones peu denses dans des lieux stratégiques. L'autopartage est un levier récent (8 des 82 EPCI disposent d'un système d'autopartage) en cours de déploiement.

**Des actions sont possibles** pour faciliter le recours aux alternatives à la voiture individuelle.

**#2 Faciliter la réduction des déplacements du quotidien et le recours au covoiturage, grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des stratégies employeurs**

Pour réduire les trajets et les distances parcourues, plusieurs leviers complémentaires existent. L'aménagement du territoire peut contribuer à **réduire les distances** entre le logement, le travail, les services, les loisirs... Le **télétravail** contribue à réduire les trajets. Le **covoiturage** représente un levier essentiel pour réduire l'empreinte écologique des trajets particulièrement en milieu rural où les alternatives restent limitées.

**Des actions sont possibles**, notamment grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des plans de mobilité employeur.

**#3 Accélérer le déploiement d'infrastructures vélo (pistes et stationnements), développer les services vélos et généraliser l'apprentissage « en situation »**

Beaucoup de citoyens sont confiants à l'idée de faire leurs trajets quotidiens à vélo, mais attendent des **aménagements sécurisés** pour se lancer. Le manque de **stationnements adaptés**, près des pôles de transport, des commerces ou des logements, freine également son usage régulier. Un **apprentissage** du vélo spécifiquement pour circuler en ville, ainsi que la possibilité de recourir à des **locations longue durée** sont des leviers jugés intéressants.

**Des actions sont possibles**, notamment en conduisant une réflexion globale (aménagement, services...) sur chaque territoire.

**#4 Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives et amplifier l'électrification des flottes de véhicules professionnels**

11% des voitures achetées dans les entreprises sont électriques. Le **maillage du territoire en solutions de recharge** est une condition clé pour favoriser les achats de véhicules électriques. Or, le nombre de stations/km<sup>2</sup> reste inférieur à la moyenne nationale, et elles sont principalement concentrées sur les grands axes et dans les zones urbaines.

**Des actions sont possibles** pour favoriser les énergies alternatives.



#### Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?

## Défi #1: Développer les transports collectifs, en favorisant la multimodalité et les parcours voyageurs, et poursuivre le maillage du territoire de services d'autopartage

### Actions d'accompagnement

**Faire aboutir** les 2 démarches de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Touraine et l'Orléanais : offre, pôle d'échanges multimodaux (PEM), services numériques multimodaux, nouvelles mobilités

**Développer** le conseil en mobilité (en concevant un guide départemental de l'offre de transport Rémi et des AOM partenaires pour les agents d'accueil des collectivités / associations /transporteurs / élus) et mettre en œuvre un outil régional Mobility as a service (MAAS)

**Disposer** des retours d'expérience à moyen et long terme sur les expérimentations de mise en place de la gratuité ou de la tarification incitative des transports

**Déployer** le service Rémi+ Autopartage au-delà de l'expérimentation dans 6 communautés de communes pour l'étendre progressivement sur les 51 autres communautés de communes

**Partager** les retours d'expérience, et valoriser les initiatives locales en faveur de l'autopartage

**Porteurs d'actions** : Conseil régional, Etat (DREAL), cellule régionale d'appui France mobilités

### Exemples d'actions de territoire\*

**Adapter** l'offre existante aux usages en se basant sur des études de mobilité (cf. études réalisées dans le cadre des projets de SERM)

**Développer** les services nécessaires au quotidien (administratifs, colis...) dans les pôles d'échanges multimodaux (dont quartiers de gare)

**Coupler** la tarification incitative des transports en commun avec un renforcement de l'offre et un durcissement des conditions de circulation en automobile

**Mettre** en place des accords entre collectivités pour enrichir l'offre de transport en commun et mettre en cohérence les tarifications

**Assurer** une coordination des horaires et des correspondances entre les transports en interne à une AOM

**Etudier** l'opportunité/mettre en place une offre de transport à la demande sur la collectivité

**Communiquer** sur les plateformes d'autopartage entre particuliers existantes

**Lancer** une expérimentation de mise en place de service d'autopartage

**Inciter**, en tant qu'employeur, au déplacement en transports en commun et restreindre le transport par avion

**Acteurs potentiels** : Collectivités (AOM, non AOM), employeurs



1/2

## Défi #2: Faciliter la réduction des déplacements du quotidien et le recours au covoiturage, grâce à des stratégies d'aménagement du territoire et des stratégies employeurs

### Actions d'accompagnement

**Amplifier** la mise en œuvre des plans de mobilité employeurs en partageant les retours d'expériences d'entreprises sur les actions déployées

**Partager** des retours d'expérience sur la mise en place de services mobiles

**Poursuivre** l'accompagnement des villes moyennes et des petites centralités dans le cadre des programmes "Actions cœur de ville" et "Petites villes de demain" dans leurs politiques de redynamisation des centres villes

**Alimenter** la base de données nationale sur le covoiturage avec des données régionales actualisées (aires...) pour mise à disposition des opérateurs et collectivités

**Porteurs d'actions** : Cellule régionale d'appui France mobilités, Etat (DREAL, ANCT, SGAR, DDT)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Réaliser** des plans de mobilité employeurs

**Réduire et verdir** les déplacements des agents/employés: forfaits mobilité durable, télétravail, semaine de 4 jours, sensibilisation à la réduction des déplacements, faciliter la création de groupes de covoiturage et leur réserver les meilleures places de parking

**Intégrer** des concepts type « urbanisme de courte distance » dans des documents d'aménagement (densifier le long des infrastructures de transport en commun, renforcer les aménagements piétons)

**Diagnostiquer** les espaces pouvant faire l'objet d'une revitalisation, investir dans des programmes de revitalisation  
**Intégrer** dans les réflexions d'aménagement du territoire, la stratégie de développement économique des entreprises, et mieux impliquer les citoyens (associer les entreprises aux comités locaux des partenaires, politique pérenne de concertation des citoyens...)

**Développer** les services mobiles pour limiter les déplacements

**Mettre** en place des stratégies départementales en faveur du covoiturage avec une cohérence interdépartementale

**Faire** une enquête mobilités dans les plans de mobilité, notamment pour définir les besoins en covoiturage

**Identifier** les zones disponibles pour des aires de covoiturage, en privilégiant les friches et parkings existants

**Mettre en place** des infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes, plateformes...)

**Définir** un référentiel de services à mettre à disposition sur les aires de covoiturage (local vélo, relais colis..)

**Engager** une démarche d'accompagnement au changement auprès des utilisateurs potentiels du covoiturage

**Intégrer** les solutions de covoiturage dans les bouquets d'offres

**Acteurs potentiels** : Collectivités (AOM, non AOM), employeurs, gestionnaires de voirie...

### Défi #3: Accélérer le déploiement d'infrastructures (pistes et stationnements sécurisés), développer les services vélos et généraliser l'apprentissage du vélo « en situation »

#### Actions d'accompagnement

**Poursuivre** la mise en œuvre du Plan vélo Acte II, notamment par le financement d'aménagements cyclables et en expérimentant un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) dans 15 gares

**Structurer un réseau** régional et des réseaux départementaux, pour améliorer la mise en œuvre et le déploiement du dispositif "Savoir rouler à vélo" (SRAV)

**Inclure la recommandation** d'un schéma directeur cyclable dans les porter à connaissance, rappeler la réglementation existante, diffuser le guide de recommandations du Cerema et communiquer sur l'existence du site expertises-territoires

**Mieux informer** les collectivités sur les types de montages financiers permettant de proposer des locations vélo, et chercher des solutions de prises en charge partielles du dépôt de garantie pour la location de vélo pour les publics précaires

**Porteurs d'actions** : Conseil régional, Etat (DRAJES, DDT), Cerema, Cellule régionale d'appui France mobilités

#### Exemples d'actions de territoire\*

**Réaliser** des schémas directeurs cyclables au niveau départemental, associant les associations de l'écosystème vélo lors des comités techniques de suivi

**Favoriser** la création d'un écosystème vélo au sein de chaque EPCI

**Etablir** une stratégie type Schéma Directeur des Aménagements Cyclables cohérente avec les plans de mobilité (plans de mobilité durable, plan de mobilité simplifié). Inscrire cette stratégie et ces objectifs dans un document opposable (type PLU)

**Réaliser** des études (dont étude de trafic) pour le tracé et le dimensionnement des itinéraires cyclables et d'infrastructures de stationnement (attention portée aux besoins de locaux à vélo sécurisés dans les zones résidentielles)

**Réaliser** un plan de mobilité active (PDMA) notamment pour identifier les chemins ruraux, voies communales qui pourraient être converties en liaison cyclable en site propre

**Travailler** sur la multimodalité/intermodalité (vélo => train)

**Mettre** en place une tarification incitative/solidaire sur les locations de vélo par les collectivités

**Organiser** la promotion des mobilités actives par différents moyens de communication, et notamment des événements pour sensibiliser aux pratiques de sécurité du vélo et créer des habitudes

**Mettre** en place une flotte partagée « de service » et promouvoir la pratique du vélo pour ses employés

**Créer** des stationnements vélo à l'intérieur des grands sites (industriels, armées, universités...)

**Acteurs potentiels** : Collectivités (AOM, non AOM), employeurs, associations, collectivités privées de l'écosystème vélo...



## MOBILITES DES PERSONNES

2/2



### Défi #4: Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives et amplifier l'électrification des flottes de véhicules professionnels

#### Exemples d'actions de territoire\*

**Etablir** un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules électriques (SDIRVE) et/ou un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Carburants Alternatifs (SDICA)

**Réaliser** des études de faisabilité et mettre en place des équipements/ ajustements de voirie, des infrastructures de recharges

**Mettre** en place les bornes de recharge dans les endroits les plus stratégiques, en commençant par définir les typologies de bâtiment nécessitant l'implantation des bornes de recharge

**Créer** des offres tarifaires attractives pour les résidents sur des bornes disponibles sur la voirie publique

**Mettre** en place une tarification différenciée pour les véhicules électriques dans les parkings

**Développer** les infrastructures de recharge en énergies alternatives dans les entreprises

**Identifier** les véhicules prioritaires à électrifier ou à rétrofiter dans les flottes des collectivités/entreprises en fonction des usages observés (trajets en milieu urbain...)

**Acteurs potentiels** : Collectivités (AOM, non AOM), AODE, employeurs...



## Bâtiment

### RENOVATION ET SOBRIETE : TRANSFORMER LE PARC RESIDENTIEL ET TERTIAIRE

#### Les chiffres clés du territoire

- ❖ Le bâtiment est le 3ème poste d'émissions régional (20%), dont 70% sont liées au résidentiel
- ❖ Entre 2015 et 2023, baisse de 14% de consommation énergétique des bâtiments tertiaires et de 22% des bâtiments résidentiels

#### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ✓ Une nouvelle contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat France Renov' à compter de 2025
- ✓ Plus de 12 000 logements accompagnés en 2024 pour des améliorations énergétiques, dont 2142 accompagnés pour une rénovation d'ampleur
- ✓ 4 367 bâtiments publics ont bénéficié de financements pour des travaux énergétiques sur les 2 dernières années
- ✓ 12 aménageurs et maîtres d'ouvrage signataires du Pacte bois-biosourcés Centre-Val de Loire en 2023

### FEUILLE DE ROUTE POUR LE BATIMENT



#### Défis à relever

**#1 Favoriser la massification de la rénovation énergétique du parc privé, en améliorant la mise en réseau des collectivités et professionnels, et en accompagnant le déploiement des stratégies d'« aller vers »**

**#2 Accélérer la sobriété et la rénovation énergétique dans le parc tertiaire des collectivités, en coordonnant et optimisant l'accompagnement des collectivités locales**

**#3 Renforcer la formation et l'attractivité des métiers de la rénovation**

**#4 Renforcer la structuration des filières matériaux biosourcés et réemploi**



#### Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?

En région, **17% des résidences principales sont des passoires thermiques**, dépassant la moyenne nationale. Depuis 2021, les Espaces Conseil France Renov' ont conseillé 78 000 ménages. 95 000 logements ont bénéficié de travaux financés par l'ANAH. Ces chiffres restent à amplifier face aux **900 000 logements estimés comme nécessitant une amélioration énergétique**.

**Des actions sont possibles** pour renforcer la mise en réseau des collectivités et des professionnels, afin de les aider à mieux accompagner plus de ménages.

Avec **26 000 bâtiments tertiaires** identifiés et une surface de **23 millions de m<sup>2</sup>**, le territoire dispose d'un potentiel important pour intensifier la rénovation énergétique pour atteindre les objectifs de réduction de **40% des consommations d'énergie d'ici 2030**.

**Des actions sont possibles** en structurant le réseau de techniciens accompagnant les collectivités dans leur rénovation du tertiaire public, favorisant le partage d'expérience.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, conjuguée aux objectifs de sobriété foncière conduit à **augmenter la demande dans le secteur de la rénovation**, nécessitant des qualifications spécifiques dont certaines sont sous-représentées en région. Le nombre d'entreprises certifiées « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) stagne par exemple dans le Centre-Val de Loire.

**Des actions sont possibles** pour promouvoir l'attractivité de ces métiers et analyser les besoins en formation.

L'utilisation en construction ou en rénovation de matériaux biosourcés (bois, chanvre, paille...) permet de réduire le bilan carbone des travaux : leur fabrication nécessite des besoins énergétiques très largement inférieurs aux matériaux classiques. De même, le réemploi de ces derniers permet de limiter les quantités fabriquées. Par ailleurs, le bois utilisé en matériau (bois d'œuvre) continue de stocker le carbone pendant toute la durée de vie du bâtiment.

**Des actions sont possibles**, afin de structurer les filières de matériaux biosourcés et de réemploi.

**Défi #1: Favoriser la massification de la rénovation énergétique du parc privé, en améliorant la mise en réseau des collectivités et professionnels, et en accompagnant le déploiement de stratégies pour mieux « aller vers » les propriétaires**

**Actions d'accompagnement**

**Généraliser** des espaces conseil de proximité unifiés, dans la continuité du modèle des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et dans le cadre du nouveau dispositif national de Pacte territorial France Rénov'

**Structurer** une gouvernance claire sur 3 échelons (région, département, porteur de pacte) du réseau CVDL Rénovation élargi (nouveaux territoires porteurs de pactes territoriaux France Rénov', nouveaux opérateurs des pactes, DDT), renforcer et unifier le centre de ressources régional

**Développer** la coopération au sein du réseau CVDL Rénovation et avec les professionnels, en particulier afin de faciliter le déploiement de stratégies "d'aller vers" les propriétaires

**Accompagner** la montée en charge de l'activité des opérateurs agréés Mon Accompagnateur Rénov'

**Porteurs d'actions :** Etat (DREAL, DDT, Anah), Conseil régional

**Exemples d'actions de territoire\***

**Analyser** les types de logements privés à rénover en priorité ainsi que leurs propriétaires pour adapter la politique d'intervention

**Favoriser** le déploiement d'opérations groupées à l'échelle de quartiers

**Mettre en avant** des pratiques moins carbonées via le changement de mode de chauffage

**Analyser** les opérations de rénovation subventionnées par la collectivité pour maximiser l'efficacité (économies d'énergie par € investi) et l'effet levier (€ mis dans le projet par € investi par la collectivité)

**Structurer** la communication, le conseil et l'accompagnement à la rénovation, via l'ouverture d'un espace France Rénov'

**Mettre en place** des aides de la collectivité complémentaires aux aides de l'ANAH

**Acteurs potentiels :** Collectivités

**Défi #4: Renforcer la formation et l'attractivité des métiers de la rénovation**

**Actions d'accompagnement**

**Approfondir les analyses** des besoins en emplois et en compétences liés à la rénovation en Centre-Val de Loire pour adapter les formations, en s'appuyant sur les démarches des filières (ex. Rénoboost) et les travaux des OPCO

**Faire davantage connaître** les formations en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, y compris auprès des jeunes, notamment en formalisant une carte et un annuaire des formations existantes pour la rénovation énergétique

**Porteurs d'actions :** Conseil régional, Etat

**Exemples d'actions de territoire\***

**Soutenir et accompagner** la filière rénovation énergétique (ex. annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs...)

**Acteurs potentiels :** Collectivités



**Défi #2: Accélérer la sobriété et la rénovation énergétique dans le parc tertiaire public, en coordonnant et optimisant l'accompagnement des collectivités locales**

**Actions d'accompagnement**

**Structurer** un réseau de techniciens du tertiaire public dans le prolongement de la communauté des animateurs de réseaux tertiaires énergie (CARTE)

**Partager** des retours d'expérience sur des bâtiments performants rénovés grâce à des financements publics et évaluer l'efficacité des opérations menées

**Coordonner** les interventions des acteurs publics octroyant des aides à la performance énergétique, et harmoniser les modalités d'obtention des aides (cahier des charges énergétique collectivités bâtiment, inscription sur OPERAT...)

**Porteurs d'actions :** à consolider

**Exemples d'actions de territoire\***

**Promouvoir** et mettre en œuvre des mesures de sobriété dans le parc de bâtiments

**Evaluer** la consommation d'énergie des bâtiments publics, avec un audit énergétique pour les plus énergivores

**Définir** des objectifs de rénovation énergétique pour les bâtiments de la collectivité, par exemple avec un Schéma Directeur Immobilier (SDI) ou SDI Energie

**Réaliser** des opérations de rénovation sur des bâtiments publics, en particulier remplacement des chaudières à fioul

**Evaluer** l'efficacité des opérations menées : sur le processus de rénovation et sur les économies d'énergie effectives

**Communiquer** autour des projets pour valoriser les économies anticipées ou réalisées

**Acteurs potentiels :** Collectivités, administrations

**Défi #3: Renforcer la structuration des filières matériaux biosourcés et réemploi**

**Actions d'accompagnement**

**Etudier** comment stimuler la demande en matériaux biosourcés et réemploi

**Faciliter** la mise en réseau entre acteurs des matériaux biosourcés et du réemploi, maîtres d'ouvrage et prescripteurs ainsi que les coopérations économiques territoriales notamment avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

**Porteurs d'actions :** Etat (DREAL), Envirobat, Conseil régional

**Exemples d'actions de territoire\***

**Utiliser** des matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics

**Acteurs potentiels :** Collectivités, Administration

\* Actions de territoire estimées les plus pertinentes par la COP 24 (+ d'actions dans le plan d'actions de la COP planification écologique)



## Sobriété foncière

### FAVORISER LA SOBRIETE FONCIERE EN MOBILISANT MIEUX LE BATI EXISTANT ET EN INVENTANT DE NOUVEAUX MODES DE DEVELOPPEMENT

#### Les chiffres clés du territoire

- ❖ Le logement est le principal consommateur d'espaces naturels agricoles et forestiers (62%), avant les activités économiques (28%)
- ❖ 1 logement sur 10 est vacant en région, dont 4 sur 10 depuis plus de 2 ans, particulièrement en zone rurale
- ❖ 4 000ha de friches potentielles en région (source Cartofriches), chiffre nécessitant d'être confirmé et affiné

#### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ✓ 137 ha de friches requalifiées depuis 2020 (soutenues financièrement par l'Etat)
- ✓ Des initiatives locales pour améliorer la connaissance et la caractérisation des friches (Loiret), et de travail approfondi sur la vacance (Cher, Eure-et-Loir, Indre)
- ✓ Poursuite de l'opération Natur'O Lycées de renaturation des cours de lycées

### FEUILLE DE ROUTE POUR LA SOBRIETE FONCIERE



#### Défis à relever

**#1 Accélérer la remobilisation des friches en région, en améliorant leur caractérisation pour mieux apprécier/anticiper le potentiel de reconversion dans le cadre de stratégies foncières globales**

La **requalification des friches** constitue un enjeu majeur pour limiter l'artificialisation des sols et revitaliser le territoire Centre-Val de Loire.

Le gisement estimé dans **l'outil Cartofriches** développé par le CEREMA est de 4000ha de friches potentielles. Cependant, ce gisement est incomplet car certaines friches n'ont pas été recensées. D'autre part, il ne saurait refléter le potentiel de remobilisation, les friches recensées n'ayant pas été toutes caractérisées. 55% des friches recensées nécessitent ainsi une analyse approfondie.

**Des actions sont possibles**, notamment en s'inspirant d'initiatives locales ayant permis d'améliorer la connaissance du gisement. Par ailleurs, une fois les friches caractérisées et priorisées, le partage de ressources et d'expérience entre porteurs facilite l'émergence et la réalisation de projets locaux ambitieux et intégrés dans une stratégie d'aménagement globale.

**#2 Déployer des pratiques d'optimisation foncière raisonnée et d'intensification des usages des bâtiments et équipements publics**

Dans une région où la maison individuelle représente une fraction importante du parc de logements, une réflexion sur les **nouvelles façons d'envisager l'aménagement du territoire en termes d'utilisation du foncier** est déjà engagée par nombre de collectivités. Cela nécessite une approche revue dans sa globalité, pour un développement moins consommateur d'espaces et une réelle qualité de vie pour les habitants, y compris en lien avec la réduction des déplacements.

Une **utilisation optimisée des bâtiments existants est essentielle**. Il s'agit de lutter contre la vacance des logements, notamment du fait d'un besoin de réhabilitation, et d'optimiser le temps d'occupation des bâtiments publics: il est par exemple estimé à 20% sur une année civile pour les locaux scolaires, laissant un fort potentiel de partage des locaux avec des activités qui nécessiteraient des espaces hors temps scolaires (associations...).

**Des actions sont possibles**, notamment en favorisant les échanges de bonnes pratiques, en déployant des boîtes à outils concrètes et opérationnelles, et en expérimentant de nouvelles solutions.



#### Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?

## Défi #1: Accélérer la remobilisation des friches en région, en améliorant leur caractérisation pour mieux apprécier/anticiper le potentiel de reconversion dans le cadre de stratégies foncières globales

### Actions d'accompagnement

**Mutualiser** et capitaliser sur les initiatives locales ayant permis d'améliorer l'information disponible sous l'outil Cartofriches (identification et caractérisation)

**Définir** des critères permettant de cibler les friches prioritaires et ainsi anticiper leur remobilisation

**Organiser** des temps de retours d'expérience (ex. autour de stratégies foncières globales)

**Porteurs d'actions :** Etat (DREAL, DDT), Conseil régional

### Exemples d'actions de territoire\*

**Identifier et aménager / réhabiliter** le foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace

**Acteurs potentiels :** Collectivités



## Défi #2: Déployer des pratiques d'optimisation foncière raisonnée et d'intensification des usages des bâtiments et équipements publics

### Actions d'accompagnement

**Organiser**, dans le cadre des réseaux existants, la remontée des besoins des collectivités pour construire des stratégies d'optimisation foncière "raisonnée" et animer un collectif de travail au niveau régional

**Organiser** des temps de partage d'expériences, en articulant les niveaux régional et départemental, technique et politique, en s'appuyant sur les instances existantes

**Organiser** un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir en cours de processus et mettre en avant des opérations exemplaires (projets démonstrateurs)

**Développer, partager, et accompagner** le déploiement d'une boîte à outils des leviers techniques et financiers de lutte contre la vacance à disposition des acteurs locaux et des propriétaires, en lien avec les leviers mobilisables liés à la rénovation énergétique du parc bâti

**Porteurs d'actions :** Etat (DREAL, DDT), Conseil régional, Cerema

### Exemples d'actions de territoire\*

**Définir** des stratégies foncières à long terme pour identifier et couvrir les besoins en foncier pour de nouveaux projets, le cas échéant avec l'appui des EPF (Etablissements Publics Fonciers)

**Mettre en place** des observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières, et cartographier les logements vacants

**Réguler** les constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de neuf, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...

**Mettre en place** des opérations d'aménagement en recyclage urbain : recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités...

**Favoriser** les mutations urbaines d'ensemble dans le cadre de ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) ou dans le cadre de PUP (Projet Urbain Partenarial)

**Encourager** les opérations de densification douce

**Conduire** des opérations de renaturation/végétalisation en ville (cours d'école, îlots de chaleur...)

**Maintenir** la vocation agricole du foncier (ZAP, PAENP, Espace Naturel Sensible)

**Construire** des bâtiments exemplaires en termes d'écoconception et de sobriété foncière

**Mettre en œuvre** des démarches d'optimisation des usages des bâtiments

**Inventorier** les fonciers publics mobilisables et les « biens sans maître »

**Constituer** des réserves foncières

**Lutter** contre la vacance des logements avec les instruments à la main des collectivités

**Acteurs potentiels :** Collectivités, chambres d'agriculture, agences d'urbanisme...



## Economie- industrie

### DECARBONER, INNOVER ET COOPERER POUR UNE ECONOMIE DURABLE EN REGION

#### Les chiffres clés du territoire

- ❖ L'industrie est le 4<sup>ème</sup> secteur pour les émissions de GES, soit 14% des émissions régionales en 2019, et 17% de la consommation énergétique en 2020
- ❖ 58% de l'énergie consommée d'origine fossile
- ❖ Presque 160 000 entreprises, dont 8% d'industries, et 97% de TPE (Très petites entreprises, <20 salariés)
- ❖ 15% des 4800 ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) industrielles soumises à déclaration de leurs émissions, ce qui représente plus de la moitié des émissions industrielles

#### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ✓ 12 territoires d'industries sur 827 communes
- ✓ Un accélérateur des transitions écologiques et sociales, Centre-Val de Loire ACCEL'TRANSITIONS
- ✓ 33 formations répondant à la thématique « Transition écologique » de la carte-cible régionale parmi les 91 formations par apprentissage soutenues

### FEUILLE DE ROUTE POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL ET ECONOMIQUE



#### Défi à relever

**Amplifier la mise en mouvement des entreprises dans leurs démarches de transition écologique (notamment généralisation des plans de transition des industriels) en massifiant la formation et la mise en réseau**

La **transition écologique des entreprises industrielles est au cœur des priorités régionales** pour atteindre les objectifs de décarbonation, renforcer leur résilience face aux changements ou risques environnementaux (accès à l'eau par exemple), et renforcer leur compétitivité.



#### Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?

Les moyens de réduire l'empreinte écologique tout en maintenant une activité rentable sont variés et très dépendants des caractéristiques de la production. La sensibilisation et la formation aux enjeux environnementaux doit ainsi être générale mais également spécifique à chaque secteur d'activité.

L'écologie industrielle territoriale (EIT), qui vise à mutualiser les ressources au sein d'un même territoire (eau, énergie...), les déchets des uns pouvant devenir les ressources des autres, est encore peu développée en région, malgré son fort potentiel tout autant environnemental qu'économique.

Des actions sont possibles, en renforçant les mises en réseau, entre entreprises et entre les acteurs du développement économiques qui les accompagnent. L'interconnaissance des dispositifs de soutien existants ou des projets inspirants est clé pour accompagner les entreprises vers une transition écologique économiquement viable. D'autres actions visent à accompagner les sites industriels les plus émetteurs dans l'élaboration de plans de décarbonation, de sobriété et d'efficacité énergétique à l'horizon 2030 et dans leur mise en œuvre. Cette démarche trouve à s'appliquer à un grand nombre d'industriels, au regard de la part importante de l'industrie diffuse en région.



**Défi #1: Amplifier la mise en mouvement des entreprises dans leurs démarches de transition écologique (notamment généralisation des plans de transition des industriels), en massifiant la formation et la mise en réseau**

**Actions d'accompagnement**

**Poursuivre** les travaux visant à préfigurer une "Convention des entreprises pour le climat" (CEC) sur une filière test en région

**Étendre** le suivi et l'accompagnement de la décarbonation des entreprises industrielles au-delà des sites les plus émetteurs

**Renforcer** la diffusion de bonnes pratiques (notamment grâce à des visites sur sites) et l'information des entreprises sur les aides existantes pour décarboner leur activité et l'inscrire dans la transition écologique

**Organiser et animer** un temps d'échanges entre Territoires d'Industrie sur la mise en œuvre des axes "économie circulaire - écologie industrielle et territoriale (EIT)" de leurs plans d'action pour diffuser les bonnes pratiques

**Mettre en place, dans le cadre du projet ITEEnergie, un groupe-métier "économie"** avec un parcours de formation embarquement-accélération-ancrage dans la transition écologique et énergétique

**Intégrer** de manière visible la transition écologique dans l'organisation existante des développeurs économiques :

- au niveau régional pour définir une organisation efficiente
- au niveau départemental pour la mise en œuvre opérationnelle : prospection, détection des besoins et des projets, désignation de pilotes pour l'accompagnement des entreprises, balayage et identification des dispositifs mobilisables, accompagnement au montage de dossiers

**Partager** une cartographie des acteurs : identifier et recenser l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement économique des entreprises (développeurs économiques, chefs de projets territoires d'industrie, référents dans les collectivités,...)

**Porteurs d'actions :** Conseil régional, Etat (DREETS, DREAL, Ademe), CNFPT, collectivités engagées dans ITEEnergie, collectivités territoires d'industrie

**Exemples d'actions de territoire\***

**Identifier** les potentialités de réhabilitation de friches pour favoriser l'implantation des entreprises dans une logique de sobriété foncière et (re)dynamiser les territoires  
**Intégrer** des clauses environnementales dans les critères d'attribution du foncier industriel

**Financer** au niveau territorial des projets de performance énergétique, complémentaires aux financements nationaux (ex. CEE, Fonds Chaleur...) en coordination avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres des Métiers et de l'Artisanat

**Intégrer** dans la commande publique des critères favorisant l'industrie décarbonée

**Évaluer** le potentiel de développement de zones « écologie industrielle et territoriale » (EIT), pour créer des synergies entre entreprises (échange de matières premières, partage d'équipements, d'approvisionnements...)

**Déployer** une animation territoriale des acteurs économiques en vue de développer une démarche d'« écologie industrielle et territoriale » (EIT)

**Favoriser** une autonomie énergétique (énergie renouvelable, chaleur, etc...) individuelle ou collective (mutualisation territoriale) des entreprises

**Acteurs potentiels :** Collectivités...



## Transport de marchandises

### VERS UNE LOGISTIQUE SOBRE ET DURABLE : OPTIMISER, MUTUALISER ET DECARBONER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

#### Les chiffres clés du territoire

- ❖ Le transport est le 1<sup>er</sup> secteur en termes d'émissions régionales, dont environ 40% dues au fret
- ❖ 96% du fret est routier
- ❖ 4% du fret est ferroviaire (9% au niveau national), pour 65% des produits agricoles et 25% des granulats
- ❖ Augmentation du fret ferroviaire de 8% entre 2014 et 2021
- ❖ 2.06m2/hab d'entrepôt (1.26 au niveau national)

#### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

148 chartes de progrès « objectif CO2 » signées par les entreprises de transports, pour 14 millions de litres de carburant économisés

Depuis 2009, 92 entreprises engagées, soit 148 chartes de progrès « objectif CO2 » signées

Démarrage en 2024 du projet d'extension de construction du chantier de transport combiné à Fleury-les-Aubrais

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la régénération d'installations terminales embranchées

### FEUILLE DE ROUTE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES



Défis à relever

**#1 Développer l'activité de fret ferroviaire en facilitant l'utilisation des embranchements existants et en accompagnant le transport combiné**

**#2 Décarboner le fret routier, en favorisant les véhicules à motorisation alternative, et le maillage et la cohérence des solutions de recharge**

**#3 Favoriser la sobriété logistique, en priorisant et optimisant les implantations existantes et avec une attention particulière à la logistique urbaine durable**

Pourquoi ce défi en

Centre-Val de Loire ?

Le **transport combiné (rail-route)** représente une **alternative clé** pour réduire les émissions de CO2 en combinant l'efficacité du ferroviaire sur longue distance et la flexibilité routière sur le dernier kilomètre. Actuellement, la région dispose de **deux chantiers de transport combiné** à Vierzon et à Tours, complétés par un projet à Orléans.

La régénération, la création et l'extension d'**installations terminales embranchées (ITE)**, sont essentielles pour relier les sites logistiques et industriels aux réseaux ferroviaires.

**Des actions sont possibles** pour favoriser le report modal vers le ferroviaire.

Le **fret routier en Centre-Val de Loire repose quasi exclusivement sur le diesel**, avec 99% des poids lourds et 95% des véhicules utilitaires légers (VUL) immatriculés utilisant cette motorisation.

Les entreprises et collectivités ont désormais la possibilité d'approvisionner leurs flottes en carburants alternatifs (électricité, bioGNV...). Toutefois, le **manque de mutualisation des infrastructures** et la **dispersion des stations de recharge** compliquent le développement de motorisations alternatives à l'échelle régionale.

**Des actions sont possibles** pour les entreprises pour développer des usages de carburants alternatifs, en parallèle d'un maillage cohérent du territoire en stations d'avitaillement.

La sobriété logistique, **combinant optimisation des implantations existantes et développement de la logistique urbaine durable** est essentielle pour répondre aux objectifs de transition écologique en Centre-Val de Loire.

Les entreprises de transport de la région ont intensifié leurs efforts pour réduire leur empreinte carbone notamment grâce à la mutualisation des flux logistiques permettant une réduction de 7 à 10% des émissions de CO2 et l'optimisation du coefficient de chargement de l'ordre de 7 à 14%.

**Des actions sont possibles** pour réduire les besoins de transports de marchandises et promouvoir les démarches d'optimisation.



## Défi #1: Développer l'activité de fret ferroviaire en facilitant l'utilisation des embranchements existants et en accompagnant le transport combiné

### Actions d'accompagnement

- Développer** et soutenir de nouveaux projets de fret ferroviaire
- Accompagner** le développement du transport combiné
- Poursuivre** les investissements en matière de régénérations et de fiabilisation (circulations) du réseau de fret ferroviaire existant
- Étudier** la réouverture des lignes : Loches - Buzançais, Orgères - Fains la Folie
- Cartographier** les sites logistiques et industriels ainsi que l'ensemble des infrastructures ferroviaires et en particulier les installations terminales embranchées et les lignes capillaires (en précisant leur état et leur capacité) pour inciter les entreprises à les utiliser
- Poursuivre les échanges** sur l'opportunité de mettre en place un Club de Chargeurs (fret ferroviaire et fret décarboné)

**Porteurs d'actions :** Conseil régional, SNCF, Etat (DREAL)

### Exemples d'actions de territoire\*

- Adapter et mobiliser** du foncier pour déployer des plateformes de transport combiné
- Faciliter** l'implantation des sites logistiques et industriels à proximité des axes ferroviaires et fluviaux, en intégrant ce point dans les discussions SCOT et PLUi à venir

**Acteurs potentiels :** Collectivités...

## Défi #2: Décarboner le fret routier, en favorisant les véhicules à motorisation alternative, et le maillage et la cohérence des solutions de recharge

### Actions d'accompagnement

- Promouvoir** le programme Engagement Volontaire pour l'Environnement (EVE)

**Porteur d'actions :** Etat (DREAL, Ademe)

### Exemples d'actions de territoire\*

- Renforcer** le maillage des solutions de recharge en énergies alternatives et soutenir l'infrastructure d'avitaillement en carburants alternatifs (hydrogène, GNV...)
- Aider** l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative
- Faciliter** la mutualisation de l'avitaillement décarboné pour les entreprises/administrations
- Electrifier** la flotte de véhicules utilitaires (de la collectivité, administration, entreprise) et s'équiper d'infrastructures de recharge
- Avantager** les véhicules à faibles émissions, par ex. accès privilégié à certaines zones, gratuité de stationnement

**Acteurs potentiels :** Collectivités, syndicats d'électricité, sociétés concessionnaires d'autoroute, employeurs..

## TRANSPORT DE MARCHANDISES



## Défi #3: Favoriser la sobriété logistique, en priorisant et optimisant les implantations existantes et avec une attention particulière à la logistique urbaine durable

### Actions d'accompagnement

- Promouvoir** le programme Engagement Volontaire pour l'Environnement (EVE) des acteurs de la chaîne logistique
- Soutenir** les études d'évolution des procédés d'entreprises visant à réduire le besoin de transport de marchandises via le CAP Transition écologique et le dispositif FRET21

**Porteurs d'actions :** Etat (DREAL, Ademe), Conseil régional

### Exemples d'actions de territoire\*

- Intégrer** dans les marchés publics des clauses incitatives pour une logistique durable
- Identifier** les besoins, objectifs et potentialités pour des espaces logistiques urbains (ELU) en concertation avec les acteurs économiques
- Intégrer** un volet « Transport de Marchandises en Ville (TMV) » au plan de mobilités, utiliser la réglementation (par ex. horaires de livraison)
- Freiner** l'éloignement des dépôts logistiques en périphérie des villes grâce à la réutilisation de foncier délaissé ou déjà dédié, en préservant du foncier à travers des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou à travers des règlements fixant des ratios logistiques
- Mobiliser** du foncier logistique à proximité des centres de consommation pour diminuer les distances de livraison
- Optimiser** le remplissage des camions et les circuits logistiques par la mutualisation, l'application de bonnes pratiques et l'utilisation des nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle)
- Développer** la logistique urbaine décarbonée du dernier km
- Développer** l'infrastructure et aider le développement de la cyclo logistique (ex. aires de livraison dédiées aux vélos cargos...)
- Sensibiliser** le citoyen aux concepts de circuits courts, à leurs coûts d'exploitation et environnementaux

**Acteurs potentiels :** Collectivités, entreprises de transport...



## Forêt-bois

# GERER DURABLEMENT, VALORISER LOCALEMENT ET ADAPTER LES FORETS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Les chiffres clés du territoire

- ❖ La forêt couvre environ 25% du territoire régional
- ❖ 240 000 propriétaires, surface moyenne de 4ha
- ❖ Production annuelle de bois/ha en diminution, notamment du fait du changement climatique
- ❖ Volume de bois vivant sur pied en augmentation malgré la mortalité, car surface en augmentation
- ❖ Nombre de scieries divisé par 2 en 15 ans

### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ✓ 650ha/an renouvelés depuis 2021 (soutenus financièrement)
- ✓ 8 massifs classés dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies et 5 massifs en cours de classement
- ✓ Un programme de recherche régional spécifique à l'adaptation des forêts au changement climatique
- ✓ Hausse de 44 000 ha de surface de forêts sous documents de gestion durable sur les 4 dernières années

## FEUILLE DE ROUTE POUR LE SECTEUR FORET-BOIS



### Défis à relever

#### #1 Augmenter la superficie forestière sous gestion durable, notamment en expérimentant des outils de gestion en commun

En région, plus de 90% des propriétaires forestiers disposent de moins de 4ha. **La prédominance de petites propriétés rend moins aisée la gestion optimale des parcelles**, gestion pourtant nécessaire pour permettre notamment le bon renouvellement des peuplements, ou la lutte contre les parasites, et ainsi préserver la **santé des forêts** et son rôle de **puits de carbone**.

62% des forêts privées régionales sont couvertes par des Documents de Gestion Durable (DGD).

**Des actions sont possibles**, en particulier en sensibilisant les acteurs locaux, notamment à la gestion en commun.

#### #2 Transférer les résultats de la recherche et enrichir les références sur l'adaptation des forêts

Le **programme SYCOMORE vise à évaluer les dépérissements forestiers et à renouveler les essences** pour assurer la pérennité économique et écologique de la filière face au changement climatique. Porté par la volonté des acteurs locaux et grâce à la présence d'organismes de recherche en région, il est majeur que les résultats soient pleinement transférés aux propriétaires et gestionnaires forestiers.

**Des actions sont possibles** en veillant à la diffusion des résultats de recherche au plus près des acteurs de la filière, par exemple par le biais de rencontres dédiées.

#### #3 Sécuriser les approvisionnements des entreprises de 1ère transformation du bois

Une cinquantaine de scieries est en activité. La production est désormais concentrée : 7 scieries réalisent 50% des sciages. Pouvoir stocker du bois entre la récolte et le sciage permet de garantir un approvisionnement sécurisé des scieries.

**Des actions sont possibles**, en engageant par exemple une réflexion objective et interprofessionnelle sur les capacités régionales de stockage du bois.

#### #4 Mieux valoriser la ressource forestière locale et notamment la ressource secondaire (tremble, chênes de petits diamètres...)

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois fait le constat qu'une **partie importante de la ressource forestière régionale**, notamment les gros bois de résineux, le chêne de petit diamètre et d'autres feuillus **demeure sous-exploité**.

Cela ne permet pas un renouvellement optimal des peuplements et limite le potentiel d'utilisation de la ressource bois.

**Des actions sont possibles** pour mieux valoriser certaines essences, permettant d'utiliser le bois en substitution à d'autres matériaux, et vers des usages permettant le stockage long de carbone dans le produit bois.



### Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?

## Défi #1: Augmenter la superficie forestière sous gestion durable, notamment en expérimentant des outils de gestion en commun

### Actions d'accompagnement

**Expérimenter** la mise en œuvre d'outils de gestion en commun sur un territoire pilote

**Améliorer** la connaissance et communiquer sur les outils de gestion en commun (de type associations syndicales libres de gestion forestière - ASLGF)

**Renforcer** la sensibilisation des élus sur les menaces qui pèsent sur la forêt (dépérissements, incendies) et à l'importance de la gestion forestière

**Porteurs d'actions :** CNPF, FNCOFOR, Etat (DRAAF)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Se former** sur le risque feux de forêt, les obligations légales et les outils à la main des collectivités locales

**Mettre** en place une école départementale sur le risque feux de forêt

**Conserver** des arbres morts et des arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière

**Identifier** les arbres remarquables dans le PLUi

**Assurer** un renouvellement forestier particulier sur les zones de captages d'eau

**Acteurs potentiels :** Collectivités

## Défi #2: Transférer les résultats de la recherche sur l'adaptation des forêts régionales au changement climatique, et enrichir les références

### Actions d'accompagnement

**S'assurer** de la diffusion des résultats au plus près des bénéficiaires finaux et poursuivre les travaux de recherche

**Porteurs d'actions :** INRAE, Fibois

FÔRET/BOIS



## Défi #3: Sécuriser les approvisionnements des entreprises de 1ère transformation du bois

### Actions d'accompagnement

**Etudier** les différents outils permettant, via de la mutualisation entre acteurs, de sécuriser et stabiliser l'approvisionnement, en particulier l'opportunité d'une ou des plateforme(s) de stockage et de préparation multi-acteurs pour du bois d'œuvre/multiusages notamment en cas de crise

**Porteur d'actions :** Fibois

## Défi #4: Mieux valoriser la ressource forestière locale et notamment la ressource secondaire (tremble, chênes de petits diamètres...)

### Actions d'accompagnement

**Explorer** les opportunités d'intégration de produits bois issus de filières locales dans la commande publique

**Etudier** avec les acteurs les conditions d'émergence de projet(s) industriel(s) permettant de valoriser la ressource locale (tremble, chêne de petits diamètre, ...)

**Porteur d'actions :** Fibois

### Exemples d'actions de territoire\*

**Intégrer** le soutien des constructions bois dans les stratégies territoriales

**Intégrer** dans la commande publique des critères de certification en matériaux biosourcés

**Favoriser** les bâtiments en bois ou produits biosourcés, et faire labelliser les bâtiments « Bâtiment Biosourcé » ou « Bâtiment Bas Carbone » (BBCA)

**Mettre en avant** le label d'Etat « Bâtiment Biosourcé »

**Intégrer** des obligations d'utilisation du bois non seulement pour les constructions neuves mais également pour les rénovations

**Constituer** un partenariat à plusieurs communes visant à produire localement des plaquettes de bois à partir de taillis ou bois à courte rotation

**Acteurs potentiels :** Collectivités, administrations, interprofession



## Agriculture

### DES PRATIQUES AGRICOLES EN MUTATION POUR REpondre AUX ENJEUX REGIONAUX

#### Les chiffres clés du territoire

- ❖ 19 000 exploitations agricoles
- ❖ 60% du territoire sont des surfaces agricoles, dont 65% sont des grandes cultures
- ❖ L'agriculture représente 24% des émissions de gaz à effet de serre régionales
- ❖ -17% : baisse des émissions entre 2008 et 2019 (accélération de la baisse sur 2014-2019)

#### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ✓ 41 Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- ✓ Stratégie régionale bas-carbone pour les grandes cultures, engagée en 2023
- ✓ Programme régional bas-carbone pour les éleveurs de ruminants et programme herbe et fourrages
- ✓ Premiers contrats individuels de transition « CAP transition agri »

### FEUILLE DE ROUTE POUR L'AGRICULTURE



#### Défis à relever

#### #1 Réduire, substituer et mieux utiliser les fertilisants minéraux, en favorisant une approche filière

Dans notre région à dominante céréalière, **la moitié des émissions régionales du secteur est liée à l'épandage d'engrais minéraux.**

Parmi les régions les plus consommatrices (993 000t livrées en 2022), les chiffres montrent une tendance à la baisse sur 10 ans, mais sans tendance claire entre 2018 et 2022.

La volatilisation de l'azote et son lessivage ont des impacts sur l'environnement et la santé (émissions de GES et pollution de l'eau). **Des actions sont possibles** pour travailler sur les conditions d'apport (optimisation et réduction de l'utilisation).

#### #2 Développer les couverts et les filières à bas niveau d'intrants (BNI)

Les **couverts végétaux, utilisés en interculture**, permettent de stocker du carbone dans les sols, de limiter le lessivage de l'azote résiduel et, en cas d'utilisation de légumineuses, de réduire la consommation d'intrants pour la culture suivante.

Parallèlement, les **cultures à bas niveau d'intrants** ont des besoins en engrais ou en pesticides faibles.

**Des actions sont possibles** pour faciliter et massifier leur développement (accompagnement technique et débouché économique, recherche variétale...)

#### #3 Maintenir et développer les ateliers d'élevage durable, avec une attention particulière à la coopération céréaliers/éleveurs

L'**élevage** contribue au maintien des surfaces en herbe (stockage de carbone), à la production d'engrais organiques en substitution d'engrais chimiques, à la valorisation de cultures de diversification à bas niveau d'intrants.

Le cheptel régional est globalement en baisse de 9% entre 2010 et 2020.

**Des actions sont possibles** pour favoriser le maintien et le développement d'ateliers d'élevage durable, en synergie avec la production de cultures, contribuant ainsi à la durabilité et à l'équilibre agronomique du territoire.

#### #4 Maintenir et développer les haies, valoriser leurs produits et soutenir la structuration de filières bois bocager

Les **haies** constituent un puits de carbone naturel, offrent un ombrage naturel pour le bétail, servent d'habitats et de corridors écologiques pour de nombreuses espèces et limitent la pollution des nappes.

En France, 70% des linéaires de haies ont disparu depuis 1950, principalement en raison de l'intensification agricole et de l'agrandissement des parcelles.

**Des actions sont possibles** pour améliorer et structurer la valorisation économique des produits de la haie, pour rendre rentable sa plantation et son entretien.

#### Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?



## Défi #1: Réduire, substituer, et mieux utiliser les fertilisants minéraux, en favorisant une approche filière

### Actions d'accompagnement

**Renforcer** le conseil aux agriculteurs sur les conditions d'apport et les situations à risque de volatilisation, et renforcer la communication sur les coûts de la fertilisation et ses effets en termes d'émissions

**Etudier** le potentiel de développement de l'utilisation des engrais organiques en enjeux liés à l'agriculture, à l'économie circulaire, à la réduction des déchets, et à l'énergie

**Partager** et encourager les réflexions par filière pour réduire l'usage des fertilisants

**Porteurs d'actions :** Chambre régionale d'agriculture, Arvalis, Etat (DRAAF)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Animer** des groupes techniques d'agriculteurs dans les départements

**Acteurs potentiels :** Groupements de développement agricole...

## Défi #3: Maintenir et développer les ateliers d'élevage durable, avec une attention particulière à la coopération céréaliers/éleveurs

### Actions d'accompagnement

**Développer** la coopération et les synergies céréaliers/éleveurs, en valorisant les retours d'expérience

**Déployer** la démarche collective "Osons l'élevage" en région (mise en œuvre dans le Loiret)

**Déployer** l'outil d'aide à la décision Agrivision'Air en Centre-Val de Loire, et mener des actions de sensibilisation à la qualité de l'air vers les prescripteurs et les agriculteurs

**Porteurs d'actions :** Réseau chambres d'agriculture, Lig'air

### Exemples d'actions de territoire\*

**Etudier** les conditions d'installation d'éleveurs en système pâturant sur les terres de collectivités

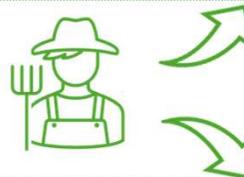
**S'engager** dans un dispositif de paiement pour les services environnementaux pour soutenir les éleveurs en système pâturant

**Travailler** avec les restaurations collectives pour s'approvisionner auprès d'éleveurs locaux en système pâturant

**S'appuyer** sur les projets territoriaux (zones à enjeux eau, PAT, PNR, GIEE...) pour encourager les éleveurs locaux en système pâturant

**Acteurs potentiels :** Collectivités, réseau chambres d'agriculture, interprofessions...

## AGRICULTURE



## Défi #2: Développer les couverts et les filières à bas niveaux d'intrants

### Actions d'accompagnement

**Etudier** le potentiel de développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique, en considérant les enjeux liés à l'agriculture, à l'économie circulaire, à la réduction des déchets, et à l'énergie

**Mettre en place** un observatoire des couverts pour acquérir des références agronomiques adaptées au contexte régional

**Favoriser** le développement de filières de légumineuses (incitation financière et recherche et développement sur les variétés et les itinéraires techniques)

**Porteurs d'actions :** Chambre régionale d'agriculture, Terres Inovia, Etat (DRAAF, Agences de l'eau)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Aider** la mise en place de couverts végétaux (formations techniques, expérimentations, semis...)

**Mettre en place** des paiements pour services environnementaux pour diversification vers des cultures à moindre niveau d'intrants

**Acteurs potentiels :** Collectivités...

## Défi #4: Maintenir et développer les haies, valoriser ses produits, et structurer des filières bois bocager

### Actions d'accompagnement

**Sensibiliser et accompagner** les agriculteurs pour le maintien et le développement des haies, en insistant sur leur intérêt et les bénéfices rendus

**Travailler** sur l'harmonisation des règles de gestion des haies

**Partager** les retours d'expérience des filières locales de valorisation des produits de la haie à destination de chaufferies collectives, pour renforcer la structuration de filières bois bocager à l'échelle régionale

**Porteurs d'actions :** Etat (DRAAF, DDT), Conseil régional

### Exemples d'actions de territoire\*

**Acheter** de la biomasse issue de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité, en intégrant des critères dans la commande publique

**Mutualiser** les achats de plaquettes bois

**Poursuivre** le déploiement de plans de gestion durable des haies à l'échelle des exploitations

**Mettre en place** des paiements pour services environnementaux pour la plantation et l'entretien de haies

**Acteurs potentiels :** Collectivités, groupements d'agriculteurs...



# Alimentation

## VERS UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE EN CENTRE-VAL DE LOIRE : INFORMER, SENSIBILISER, CONSOMMER RESPONSABLE

### Les chiffres clés du territoire

- ❖ 26 projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés, couvrant 85% du territoire et 95% de la population
- ❖ Parmi les 10% des cantines ayant publié leurs données, environ 10% respectent l'obligation d'approvisionnement durable, et 30% les mesures visant à lutter contre le gaspillage

### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ❖ Une marque « Produit en région © du Centre » avec plus de 200 adhérents et plus de 3 100 produits agréés
- ❖ Une labellisation progressive en « niveau 2 » de 10 PAT, qui montre leur structuration et leur assise dans la durée
- ❖ Restauration au sein des lycées : entre 2022 et 2024, hausse de 75% et de 50%, respectivement pour les produits bios et locaux; participation de 33 lycées aux défis Réduc'Gaspi en 2023, soit le triple par rapport à 2021

## FEUILLE DE ROUTE POUR L'ALIMENTATION



### Défis à relever

#### #1 Augmenter la consommation de produits durables et locaux

Les produits « durables » sont définis par la loi EGalim adoptée en 2018. Il s'agit notamment des produits issus de l'agriculture biologique, des produits de la pêche sous ecolabel, de produits sous signes de qualité (AOP, IGP, label rouge...), de produits fermiers etc. Le Conseil régional a donné sa propre définition d'un produit local en ciblant les produits issus de la région et des départements limitrophes.

### Pourquoi ce défi en

### Centre-Val de Loire ?

Promouvoir une alimentation durable et locale contribue à développer une agriculture **respectueuse de l'environnement** et **économiquement rentable** pour le producteur, une alimentation saine pour le consommateur, et un **moindre impact environnemental** en termes de transports.

**Des actions sont possibles**, en accompagnant vers un approvisionnement plus durable les restaurations collectives, mais aussi les collectivités et administrations quand elles organisent des événements.

#### #2 Généraliser l'éducation à l'alimentation, en particulier dans le cadre scolaire

**L'Ecole est un lieu privilégié pour aborder la question de l'alimentation** à travers ses enjeux et multiples dimensions (nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, culturelle et patrimoniale).

Le code de l'éducation prévoit par ailleurs qu'une information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire soient dispensées en milieu scolaire en cohérence avec les orientations des programmes nationaux relatifs à la nutrition et à l'alimentation. Des sensibilisations sont d'ores et déjà organisées dans certaines écoles/classes.

**Des actions sont possibles** pour massifier les démarches existantes, et leur permettre de s'inscrire dans la durée.

#### #3 Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Chaque année, des quantités significatives de nourriture sont jetées, contribuant aux émissions de gaz à effet de serre et entraînant des pertes financières pour les établissements concernés.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est **un enjeu majeur pour les établissements gestionnaires de restauration collective**, les économies faites grâce à la réduction du gaspillage pouvant par ailleurs permettre un approvisionnement accru en produits durables et de qualité.

**Des actions sont possibles** pour mieux accompagner les gestionnaires de restauration collective, quel que soit le type d'établissements.



## Défi #1: Augmenter la consommation de produits durables et locaux

### Actions d'accompagnement

**Renforcer** les travaux d'accompagnement des cantines dans leur atteinte des objectifs de la loi Egalim

**Développer** un approvisionnement exemplaire des collectivités/administrations/entreprises pour les événements, buffets, etc.

**Porteurs d'actions :** Etat (DRAAF), Conseil régional

### Exemples d'actions de territoire\*

**Recenser** les cantines du territoire et identifier celles devant être soutenues dans leurs démarches « Egalim »  
**Identifier/travailler** les stratégies d'achat dans le cadre du code de la commande publique (sourcing, allotissement...)

**Former** et valoriser les cuisiniers et gestionnaires de cantine

**Mettre en place** des rencontres et créer du lien entre la restauration collective et les producteurs

**Mutualiser** les achats entre collectivités pour structurer/sécuriser des filières à l'échelle territoriale

**Promouvoir** les légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective (écoles, collèges et lycées notamment)

**Identifier** les freins par ex. logistique / disponibilité des approvisionnements durables et de qualité sur le territoire pouvant empêcher la mise en œuvre de la loi

**Soutenir/financer** la mise en place d'infrastructures par ex. logistiques, outil de transformation, distribution, avec une attention sur la viabilité du modèle économique

**Déployer** des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

**S'approvisionner** en produits durables et locaux pour les événements, buffets, etc...

**Acteurs potentiels :** Collectivités, chambres d'agriculture, associations, réseau des PAT, gestionnaires de restauration collective...

ALIMENTATION



## Défi #2: Généraliser l'éducation à l'alimentation, en particulier dans le cadre scolaire

### Actions d'accompagnement

**Développer** l'organisation d'événements et ateliers de sensibilisation à l'alimentation locale, durable et de qualité vers des publics scolaires, en s'inscrivant dans une démarche continue

**Porteurs d'actions :** Etat (DRAAF, Rectorat)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Créer et animer** des ateliers d'éducation à l'alimentation biologique dans les écoles (ex. ateliers cuisine, des espaces potagers, etc.)

**Sensibiliser** à l'alimentation durable en lien avec les PAT

**Acteurs potentiels :** Collectivités, associations, porteurs de PAT...

## Défi #3: Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

### Actions d'accompagnement

**Mener** une action pilote sur le gaspillage alimentaire dans différents types de structures gestionnaires de restauration collective : médico-social, scolaire, entreprises..

**Porteurs d'actions:** Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire (regal)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Promouvoir** au sein des restaurations collectives le changement des pratiques de consommation et la lutte contre le gaspillage alimentaire (permettant d'équilibrer les coûts d'approvisionnement)

**Acteurs potentiels :** Collectivités, réseau des PAT



## Biodiversité

### RECONNECTER LES ECOSYSTEMES, PROTEGER ET VALORISER LA BIODIVERSITE REGIONALE

#### Les chiffres clés du territoire

- ❖ 30% des milieux sont menacés, dont 60% sont des zones humides
- ❖ 25% de la région est protégée grâce aux 59 sites Natura 2000 et aux 3 PNR, 0,15% de la région est sous protection forte (réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection)
- ❖ 3 des 18 zones humides emblématiques françaises sont en région

#### Des exemples de dynamiques à l'œuvre en région

- ❖ 42 collectivités reconnues Territoires engagés pour la nature
- ❖ Projet de création d'une réserve naturelle nationale à Guilly, et projet de création d'un 4<sup>ème</sup> PNR
- ❖ 60 sites identifiés comme étant à forts enjeux biodiversité dans le cadre des plans d'actions territoriaux pour les aires protégées

### FEUILLE DE ROUTE POUR LA BIODIVERSITE



#### Défis à relever

**#1 Accroître la surface régionale en aires protégées sous protection forte et consolider le réseau d'espaces naturels gérés durablement**

Les aires protégées jouent un rôle crucial dans la **conservation des habitats naturels et des espèces en danger**. Elles permettent de **sauvegarder des écosystèmes emblématiques** comme les forêts alluviales, les zones humides de la Brenne ou les bocages du Perche. Elles contribuent au **maintien des services écosystémiques** tels que la régulation et filtration de l'eau, la pollinisation, ou le stockage de carbone.

**Des actions sont possibles** pour accroître la surface en aires protégées, mieux accompagner leurs gestionnaires et consolider leur mise en réseau.

**#2 Améliorer la couverture du territoire régional en ABC/IBC et renforcer le passage à l'action pour préserver et remettre en état la biodiversité locale**

En région, **14% des communes** ont réalisé un Atlas ou un Inventaire de Biodiversité Communale (ABC/IBC). Ces outils apportent **une connaissance précise des habitats et espèces locaux**, indispensable pour cibler efficacement les actions de préservation et de restauration.

**Des actions sont possibles**, en promouvant ces outils de connaissance et en généralisant la prise en compte concrète de leurs résultats dans les documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT...), intégrant ainsi la biodiversité en amont des projets d'aménagement.

**#3 Assurer la pérennité des zones humides par leur restauration et par les usages**

En région, **60 % des milieux naturels menacés sont des milieux humides**.

Les **fonctions écologiques** des zones humides sont cruciales pour le territoire (prévention des inondations, qualité de l'eau). Elles sont des écosystèmes essentiels abritant une biodiversité riche: 40% des espèces végétales et animales y vivent ou s'y reproduisent.

**Des actions sont possibles** pour développer la connaissance partagée de ces milieux, restaurer les zones dégradées, et préserver et étendre les zones humides.

**#4 Préserver les continuités écologiques en région et réduire leur fragmentation, notamment en s'appuyant sur des connaissances actualisées**

Devant la pollution des milieux, le dérèglement climatique et les espèces exotiques invasives, **l'artificialisation et la fragmentation des habitats constituent la première cause de l'effondrement de la biodiversité en France**, les animaux ne pouvant pas s'alimenter, se reproduire ou se disperser convenablement. Les « points noirs » sont des obstacles d'origine anthropiques (routes, villages...) qui viennent perturber des corridors écologiques permettant les déplacements entre espaces naturels.

**Des actions sont possibles** en actualisant la connaissance des continuités écologiques, pour mieux les préserver et résorber les points noirs prioritaires.

#### Pourquoi ce défi en Centre-Val de Loire ?



## Défi #1: Accroître la surface régionale en aires protégées sous protection forte et consolider le réseau d'espaces naturels gérés durablement

### Actions d'accompagnement

**Etendre** deux RNR existantes, sous réserve des sollicitations des gestionnaires et de la validation du Conseil régional, et étudier la création d'une nouvelle RNR

**Organiser** des temps de travail pour discuter des méthodes possibles pour améliorer l'interconnaissance, les échanges et le partenariat entre collectivités, Etat et gestionnaires d'un même site

**Faciliter** l'accès et clarifier l'information sur les différents statuts de protection, pour une communication cohérente sur les aires protégées au sein du réseau existant des gestionnaires

**Définir et mettre en œuvre** le plan d'actions territorial sur les aires protégées en mobilisant davantage les membres du Comité régional biodiversité (CRB)

**Porteurs d'actions :**  
Conseil régional, ARB,  
Etat (DREAL, DDT)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Participer** financièrement à la gestion d'aires protégées

**Proposer** des secteurs à protéger suite à l'inventaire ABC/IBC

**Intégrer** des zones humides dans les réflexions sur le développement du réseau de zones de protection forte

**Mobiliser** les écoles pour s'inscrire dans les aires éducatives

**Acteurs potentiels :**  
Collectivités, APNE,  
OFB...

## Défi #2: Améliorer la couverture de territoire régional en atlas / inventaires de biodiversité communale et renforcer le passage à l'action pour préserver et remettre en état la biodiversité locale

### Actions d'accompagnement

**Promouvoir** la réalisation d'ABC/IBC, notamment intercommunaux, en amont de l'évolution des documents de planification (PLU(i), plans de mobilité, ...) et l'intégration dans ces documents de connaissances/actions de préservation ou remise en état de la biodiversité locale issues des atlas ou inventaires

**Recenser** les documents de planification arrivant à échéance afin d'anticiper les ABC/IBC et mettre en place un système d'appui/d'accompagnement des élus locaux

**Porteurs d'actions :**  
ARB, Etat (DDT, OFB)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Réaliser** des ABC/IBC en amont de chaque révision de document de planification

**Identifier** des zones à potentiel de restauration (ex. évolution urbanistique, gain écologique potentiel du terrain...)

**Accompagner ou mettre en œuvre** des projets labélisés « solutions fondées sur la nature » (restauration des zones humides...)

**Acteurs potentiels :**  
Collectivités...



## Défi #4: Préserver les continuités écologiques en région et réduire leur fragmentation, notamment en s'appuyant sur des connaissances actualisées

### Actions d'accompagnement

**Engager** une mise à jour du plan d'actions en faveur des continuités écologiques en région sur la base d'une cartographie actualisée du réseau écologique régional et des obstacles terrestres

**Inciter** les gestionnaires à intégrer des actions de réduction de la fragmentation des continuités écologiques lorsque des travaux d'entretien ou de rénovation des infrastructures sont prévus

**Engager** une actualisation des stratégies et plan d'actions régionaux en faveur de la biodiversité en lien avec les stratégies nationales et les interventions régionales

**Porteurs d'actions:** Conseil régional, Etat (DDT)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Contribuer** à l'identification et la hiérarchisation des continuités écologiques et des points noirs

**Introduire** de façon systématique les enjeux de la Trame Verte et Bleue (obligation réglementaire) et de Trame Noire dans les documents d'urbanisme

**Mobiliser** de nouvelles ressources (par ex. taxe Gemapi) pour financer des opérations de restauration des continuités écologiques

**Restaurer** les fonctionnalités naturelles des cours d'eau identifiés comme prioritaires (plan de gestion des poissons migrateurs, classement des cours d'eau...)

**Accompagner** des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale, notamment sur les ouvrages prioritaires identifiés dans les plans de gestion des poissons migrateurs, le SDAGE ou le SRCE

**Acteurs potentiels :** Collectivités, propriétaires d'ouvrages, gestionnaires d'infrastructures...

## Défi #3: Assurer la pérennité des zones humides par leur restauration et par les usages

### Actions d'accompagnement

**Accroître** les actions de préservation durables des zones humides notamment dans le cadre des contrats territoriaux (action foncière, travaux de restauration et indicateurs de suivis)

**Réunir** les parties prenantes afin de clarifier les éléments de définition, de méthodologie, les données disponibles et les financements existants, d'établir un panorama des acteurs, puis prioriser les inventaires à réaliser

**Suivre** et accompagner les inventaires de zones humides sur des secteurs prioritaires

**Sélectionner** et faire connaître les outils adaptés aux collectivités pour leur permettre de communiquer sur les zones humides

**Porteurs d'actions:** ARB, CEN, Etat (DREAL, DDT, agences de l'eau)

### Exemples d'actions de territoire\*

**Réaliser** des inventaires des zones humides dans des secteurs prioritaires

**Assurer** l'entretien des zones humides sous maîtrise foncière des associations et des collectivités

**Financer** et mettre en œuvre des opérations de restauration de zones humides

**Mettre en œuvre**, sur des territoires pilotes, des outils de maîtrise et d'animation foncière en faveur de la préservation des zones humides

**Mener** des actions de sensibilisation sur le rôle des zones humides

**Acteurs potentiels :**  
Collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires, APNE...

Retrouvez les livrables et informations de la COP régionale Planification écologique sur le site de la Préfecture de région et du Conseil régional :

- Le diagnostic régional
- Le coût de l'inaction selon 4 experts régionaux
- Les supports et comptes-rendus des ateliers thématiques de la COP Planification écologique
- La présente feuille de route
- Le plan d'actions détaillé

**Pour en savoir plus:**

Assemblée pour le climat et la transition énergétique en Centre-Val de Loire : <https://www.acte.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Préfecture de région : [www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/La-COP-regionale](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/La-COP-regionale)

Conseil régional : <https://www.centre-valdeloire.fr/>

SGPE : [www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte](http://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/>